SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville
N° Siret : 25760485000012
90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville
□ 02 35 20 42 52 □ SIVOSdelunion@graimbouville.fr

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, Le 05 mars à 20h35, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption des Procès-Verbal du 04 décembre 2024
- Communications
- Délibérations
  - 2025-01 : CFU 2024
  - 2025-02 : Modification des repas de la cantine
  - 2025-03 : Ouverture de crédit budgétaire
  - 2025-04 : Fiscalisation des participations communales 2025
- Questions diverses

Mme Brigitte ESTRIER, présidente procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	**P**	**Abs**	LEMAIRE Laurent		x
DELORY Dorothée		x	MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
DENIS Frédéric		x	THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain	x	
HAUCHECORNE Céline	x		ZEGGAÏ Marie-Laure	x	
HUON-DEMARE Valérie	x		**Membres suppléants**	**P**	**Abs**
BOUTEILLER Bruno	x		LALISSE Tony	x	
BLONDEL Grégory		x	BUREL Ghislaine	x	

Pouvoirs :
Monsieur Frédéric DENIS donne pouvoir à Monsieur Bruno BOUTEILLER
Madame Dorothée DELORY donne pouvoir à Madame Brigitte ESTRIER

➢ ***OUVERTURE :***

Bonjour à chacun, je vous remercie de votre présence pour notre première réunion de l'année 2025. Le quorum étant atteint, je déclare ouverte la séance à 20h35.

***Secrétaire de séance* : Madame Cindy Marie a été nommée secrétaire de séance.** Nous la remercions.

➢ **APPROBATION PV :**

PV du 04 décembre 2024	**Brigitte Estrier :** Avez-vous des remarques ou des observations à formuler concernant ce procès-verbal ?

	Non Le PV du 04 décembre 2024 est donc adopté.

➢ COMMUNICATIONS

Inscriptions scolaires	**Brigitte Estrier :** 2 nouveaux élèves ont intégré le RPI en février 2025 : 1CE1 et 1PS Les effectifs actuels sont donc de 55 élèves à Henri BOULLEN et 66 élèves à l'Envolée : total de 121 sur le RPI Concernant la rentrée 2025/2026, compte tenu des enjeux de la répartition des élèves entre les deux écoles nous avons avancé la période d'inscriptions. A ce jour sont inscrits : • 10 PS (dont 1 en cours) et 1 MS • Domiciliation : 2 à Graimbouville et 9 à St gilles de la Neuville Les effectifs prévisionnels 2025/2026 sont à ce jour : • 10 PS • 16 MS • 10 GS • 19 CP → 55 H Boullen → 36 H Boullen • 11 CE1 • 13 CE2 • 13 CM1 • 14 CM2 → 51 L'envolée → 70 L'envolée → 106 sur le RPI **Selon localisation de CP** Potentiellement, 4 ou 5 élèves supplémentaires pourraient encore s'inscrire… **Cindy Marie :** j'ai connaissance d'une famille avec 3 enfants qui vient d'arriver à Saint-Gilles mais les parents ne savent pas encore s'ils vont basculer les enfants dans nos écoles à la rentrée prochaine ; il s'agit d'1 PS, 1 CP et 1 CM2. Ils réfléchissent, ce n'est pas sûr. **Céline Hauchecorne :** vous lui avez donné tous les atouts de nos écoles ? **Cindy Marie :** bien sûr mais cela voudrait dire d'enlever les enfants d'une école dans laquelle ils sont bien intégrés... A suivre. **Brigitte Estrier :** les directeurs sont dans l'attente de la demande de remontée des effectifs de l'inspecteur.
Réunion le 10 février 2025 des élus de l'ex Caux-Estuaire concernant la carte scolaire	**Brigitte Estrier :** L'idée de réunir les élus en charge des écoles du périmètre de l'ancienne CU Caux Estuaire est née de nos échanges à propos des messages délivrés par M Van Rykstal, inspecteur de l'EN, lors de ses visites dans les différentes écoles et communes de notre secteur. Je n'ai pu y assister mais le SIVOS était représenté par Mme Marie, vice présidente à qui je laisse la parole pour nous en faire une petite synthèse. **Cindy Marie :** étaient présents les maires et les élus en charge du scolaire, les thèmes abordés ont été l'éducation, le PLUI, les constructions d'habitations, l'assainissement. Un point particulier a été fait sur le scolaire. Le constat a été fait que le discours de l'inspecteur n'était pas toujours le même selon qu'il rencontrait les maires ou les enseignants d'où l'importance d'une bonne communication entre nous. Aux enseignants, il a insisté sur la baisse de la démographie et leur a fait un peu peur avec les fermetures de classes, il défend le regroupement des écoles dans des plus grosses structures ou des RPI. Ils ne veulent plus de petites écoles ni de classes uniques pour faciliter le travail des maître E, limiter ses déplacements. Il devait encore rencontrer des maires, mais je n'ai pas eu de retour. Voilà l'essentiel. **Céline Hauchecorne :** mais il y a des échéances pour tout cela ? **Cindy Marie :** non pas vraiment. Il en parle mais sans date précise. J'ai pris la parole pour donner l'exemple du SIVOS, quand nous l'avons rencontré il nous a dit qu'il voulait que l'on se réunisse avec Gommerville en disant que Gommerville voulait rejoindre le RPI. En fait ce n'est pas vraiment l'intention du maire de Gommerville qui souhaiterait plutôt faire une convention avec une commune pour y basculer des enfants ou faire des échanges sans faire de RPI. **Céline Hauchecorne :** ils veulent construire une nouvelle école là-bas ? **Sylvain Vasse :** oui ils voudraient… **Cindy Marie :** oui mais le budget n'est pas… L'objet de la réunion était surtout de partager l'information afin de savoir ce qui se disait dans les autres communes.

<table>
<tr><td></td><td>
Brigitte Estrier : comme je ne pouvais être présente, j'avais envoyé un mail en amont de cette réunion qui disait que nous n'étions pas opposés à une réflexion, qu'il ne me semblait pas opportun d'élargir le RPI mais qu'il fallait peut être avoir une attitude conjoncturelle car les flux de population sont très rapides et imprévisibles ; avoir recours à un conventionnement permettrait d'absorber ces fluctuations sans modifier les structures… bref je voulais annoncer une positon d'ouverture.
Dans la même veine, juste avant cette réunion, le 6 février, c'était tenue une réunion de l'Observatoire départemental des dynamiques scolaires rurales, instance pilotée par l'académie de Normandie. Denis Merville, Président le Association Des Maires de Seine Maritime en fait partie et nous a transmis le CR après le 10 février ; 2 écoles limitrophes de nos communes y sont citées sans conclusion précise à savoir :
<table>
<tr><td colspan="5">CU Le Havre Seine-Métropole</td></tr>
<tr><td>7</td><td>MONTIVILLIERS</td><td>Angerville l'Orcher</td><td>Offre d'accueil d'autres élèves</td><td>Encourager à poursuivre la réflexion</td></tr>
<tr><td>8</td><td>LE HAVRE SUD</td><td>Gommerville</td><td>Pas de projet précis</td><td>Encourager à poursuivre la réflexion</td></tr>
</table>
Cette question est à suivre…
Cindy Marie : c'est comme il y a quelques années où il y avait eu le projet de rapprocher tous les CM2 près du collège pour faire tout le cycle 3 à Saint Romain : ça ne s'est jamais fait…
Sylvain Vasse : comme l'idée des réseaux d'écoles il y a 15 ans
Eric Thieulent : oui ça nous avait été présenté comme devant être fait et ça n'a jamais vu le jour.
Sylvain Vasse : c'est toujours la même démarche. En fait il fait son job mais nous, nous allons faire le notre.
Brigitte Estrier : Madame Marie, avez-vous autre chose à ajouter
Cindy Marie : juste que Monsieur Denis Merville a parlé d'une convention portée par l'ADM qui comporterait un délai de 3 ans en cas de risque de fermeture de classe pour tenir compte des flux de population… mais je n'ai rien vu passer en Mairie… je suis septique… Quand une fermeture de classe est annoncée, l'Éducation Nationale n'attend pas 3 ans…
Brigitte Estrier : nous allons rester attentifs à ce sujet.
</td></tr>
<tr><td>Cantine</td><td>
Brigitte Estrier : je vous ai déjà parlé des effectifs cantine importants cette année en particulier sur le premier service. Les épidémies hivernales nous ont quelque peu aidés en début d'année mais le printemps arrive… Sur mars nous dépassons les 40 enfants au premier service tous les jours avec des pics à 48.
Je vois s'il est encore possible d'optimiser l'organisation : la piste serait d'être 3 au service des petits et 2 au service des grands plutôt que l'inverse comme aujourd'hui.
Selon la décision qui sera prise concernant les CP, il faudra revisiter l'organisation de l'année prochaine.
</td></tr>
<tr><td>Formation agent</td><td>
Brigitte Estrier Deux agents (cantinière) sont en formation ce jour sur le thème « accueil et accompagnement des enfants sur le temps du repas » organisée par API
Ce temps de travail sera rémunéré car il n'y a pas de possibilité de récupération.
</td></tr>
<tr><td>Entretien ADICO</td><td>
Brigitte Estrier : Afin de contrôler et mettre à jour les dossiers concernant la protection des données personnelles, je rencontrerai un représentant ADICO, le 28 mars 2025.
J'aimerai, lors de la prochaine réunion, mettre à l'ordre du jour une délibération, pour nommer un correspondant titulaire et un suppléant pour représenter le SIVOS de l'Union auprès du DPO d'ADICO : qui serait volontaire ?
Je vous laisse réfléchir, n'hésitez pas à revenir vers moi pour plus de précisions.
</td></tr>
<tr><td>Webinaire cosoluce cybersécurité</td><td>
Brigitte Estrier : J'ai suivi un webinaire Cosoluce sur la cybersécurité le 27 février 2025 centré sur la sécurisation de nos données et leur sauvegarde.
Cosoluce propose une solution d'hébergement des données chez eux (démarche commerciale nommée COLORIA). Au-delà de l'aspect sécuritaire, cette solution permet d'avoir accès et de travailler de n'importe quel poste (plusieurs secrétaires, télétravail…), de ne pas avoir besoin de grosses capacités de stockage sur nos PC ni du dispositif de sauvegarde externe actuel.
Pour l'heure, je ne pense pas que cette solution soit utile pour le SIVOS d'autant qu'elle ne concerne que les données Cosoluce et pas tous les documents que nous avons sur notre PC.
</td></tr>
</table>

Modification des statuts du SIVOS	**Brigitte Estrier** : Nous avons reçu l'arrêté préfectoral daté du 21 février 2025 qui entérine les nouveaux statuts du SIVOS DE L'UNION selon les délibérations des communes de Graimbouville, de Saint Gilles de la Neuville et du SIVOS DE L'UNION
Point budget Commission finances	**Brigitte Estrier** : la commission finance s'est réunie le 26 février 2025. Elle a examiné les comptes 2024 et réalisé une proposition de budget prévisionnel pour 2025 qui vous sera présentée au prochain conseil syndical, le 2 avril. Néanmoins je vous livre quelques constats globaux : • 2024 : budget réalisé à 98% • 2024 : des difficultés de fond de roulement que l'on a résolu en réaffectant la part non versée de la somme que nous avions budgété pour la subvention « des bambins ». En 2025, le premier trimestre est tendu malgré l'avance des participations des communes car il y a des dépenses annuelles qui interviennent en début d'année. • Sources des recettes : la part des recettes SIVOS est en progression • Niveau de capacité d'investissement critique : nous avons eu jusque 25000€ en 2020 ce qui a permis de réaliser le projet École numérique mais depuis nous n'avons pas versé de nouvelles sommes à l'investissement. Ceci constitue un risque en particulier pour le fonctionnement de la cantine si un des matériels venait à tomber en panne comme le four par exemple. • Une diminution chaque année de l'excédent (+ de 20% du budget en 2019 et moins de 10% aujourd'hui. Voici quelques schémas qui illustrent ces éléments : 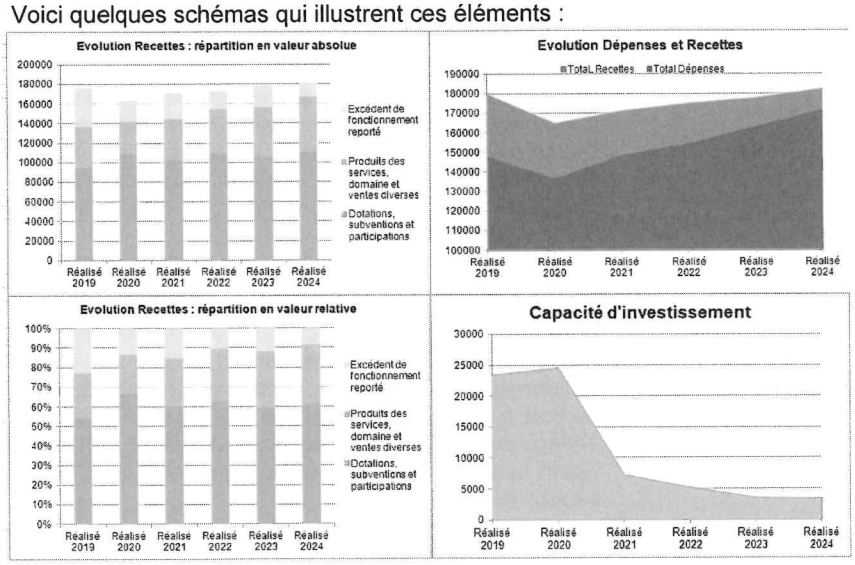 Ces résultats sont conformes à la stratégie mise en place laquelle, je pense, a atteint ses limites. Il s'agit de constats généraux qu'il me paraissait important de vous communiquer avant la présentation de notre prochain budget lors de la réunion du 2 avril. Mesdames et messieurs de la Commission Finances : souhaitez-vous ajouter quelque chose ? Non, alors je poursuis. Lors de cette réunion nous avons également arrêté les clés de répartition des charges actuellement payées par les communes et devant être transférées dans le budget du SIVOS conformément à la demande de la Préfecture. Ces charges s'élèvent pour 2024 à : ✓ Graimbouville : 7 486.63€ pour le fonctionnement école, le secrétariat et la garderie ✓ Saint Gilles : 9 742.69€ pour la restauration scolaire Ces sommes intégreront le budget prévisionnel 2025 du SIVOS et par voie de conséquence augmenteront le calcul du montant de la participation des communes mais feront l'objet d'un remboursement aux communes par le SIVOS. Est-ce suffisamment clair ? Avez-vous besoin de plus de précisions ? …/… Nous reparlerons plus précisément de ces points lors du prochain conseil.

➢ ***DELIBERATIONS***

Objet et vote	Commentaires
2025.01 : CFU 2024 Votants : 10 Contre : Abst : Pour *10*	**Brigitte Estrier :** Je vais vous présenter le Compte Financier Unique 2024 qui traduit tout ce que nous avons fait sur cette année en termes de recettes et de dépenses. Je rappelle que le CFU est un document partagé avec la trésorerie en temps réel, qu'il se substitue aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion, que nous avons choisi de le mettre en place dans le cadre d'une expérimentation avant sa généralisation et qu'il est entièrement dématérialisé et qu'il fait l'objet de contrôles automatisés. Vous avez reçu les documents en amont de la réunion, je vous en fais la synthèse et répondrai à vos questions s'il y en a. Puis je cèderai la présidence de cette réunion à Bruno Bouteiller, doyen de notre assistance qui soumettra le CFU à votre vote. Le CFU complet est à votre disposition.

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	**56 686,00**	**55 363,69**	**1 322,31**	**98**
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	44 150,00	45 898,56	-1 748,56	104
61 - SERVICES EXTERIEURS	9 000,00	6 888,86	2 111,14	77
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 736,00	1 921,07	814,93	70
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	800,00	655,20	144,80	82
012 - Charges de personnel et frais assimilé	**109 350,00**	**105 930,68**	**3 419,32**	**97**
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	1 000,00	859,38	140,62	86
64 - CHARGES DE PERSONNEL	108 350,00	105 071,30	3 278,70	97
65 - Autres charges de gestion courante	**10 204,00**	**10 160,99**	**43,01**	**100**
Total dépenses réelles	**176 240,00**	**171 455,36**	**4 784,64**	**97**
Total dépenses de fonctionnement	**176 240,00**	**171 455,36**	**4 784,64**	**97**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
70 - Produits des services, domaine et vente	**50 000,00**	**55 752,00**	**-5 752,00**	**112**
74 - Dotations et participations	**111 010,00**	**111 010,00**		**100**
75 - Autres produits de gestion courante	**0,23**	**5,30**	**-5,07**	**1 000**
013 - Atténuations de charges	**300,00**	**816,51**	**-516,51**	**272**
002 - Excédent de fonctionnement reporté	**14 929,77**	**14 929,77**		**100**
Total recettes réelles	**176 240,00**	**182 513,58**	**-6 273,58**	**104**
Total recettes de fonctionnement	**176 240,00**	**182 513,58**	**-6 273,58**	**104**

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde de fonctionnement		**11 058,22**	**-11 058,22**	**0**

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
11 - ACHAT MOBILIER MATERIEL SCOLAIRE	500,00	469,00	31,00	94
12 - AMENAGEMENT CANTINE	2 893,72		2 893,72	0
13 - SECRETARIAT	500,00		500,00	0
14 - PROJET ECOLE NUMERIQUE				
Total dépenses opérations d'invest.	**3 893,72**	**469,00**	**3 424,72**	**12**
Total dépenses d'investissement	**3 893,72**	**469,00**	**3 424,72**	**12**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - ExcØdent d'investissement reportØ	3 547,41	3 547,41		100
10 - Dotations, fonds divers et reserves	346,31	346,31		100
Total recettes réelles hors opérations	**3 893,72**	**3 893,72**		**100**
Total recettes d'investissement	**3 893,72**	**3 893,72**		**100**

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde d'investissement		**3 424,72**	**-3 424,72**	**0**

Si on cumule les 2 sections, le résultat de 2024 avec les reports 2023 est de **14482.94€**

Petit focus sur les subventions :

ETAT DES SUBVENTIONS				
Subventions	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.
65748 - Autres personnes de droit pr	1 500,00	1 500,00	0,00	100
LES BAMBINS	1 500,00	1 500,00	0,00	100
subvention fonctionnement	*1 500,00*	*1 500,00*		*100*
TOTAL DES SUBVENTIONS	1 500,00	1 500,00	0,00	100

Avez-vous des questions ou des remarques ?
.../...
En l'absence, je cède la présidence à Monsieur Bruno Bouteiller pour vous soumettre la délibération de vote.

Bruno Bouteiller : La présidente du SIVOS vient de vous présenter le CFU.
Je reprends les chiffres principaux présentés par Brigitte Estrier :
le CFU 2024 fait apparaître un résultat cumulé de 14 482.94€ se répartissant ainsi :

- En fonctionnement
  - Recettes : 167 583.71€
  - Dépenses : 171 455.36€
  - Report 2023 : 14 929.77€

Soit un résultat de 11 085.22€

- En investissement
  - Recettes : 346.31€
  - Dépenses : 469€
  - Report 2023 : 3 547.41€

Soit un résultat de 3 424.72€

Avez-vous eu toutes les informations nécessaires ?
Avez-vous des remarques complémentaires ou des questions ?
.../...
Nous pouvons passer au vote :
Approuvez-vous le CFU 2024 ?
Qui est contre le CFU ? : personne
Qui s'abstient ? : personne
Nous sommes donc Pour à l'unanimité par 10 voix (la présidente ne prenant pas part au vote pour elle-même ni pour le pouvoir qu'elle détient) et nous donnons pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.
Merci, nous pouvons rappeler la présidente.

***Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;*
***Vu** la délibération du Comité Syndical n° 2023/28 du 04 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;*
***Vu** la convention relative à l'expérimentation du CFU signée par Madame la présidente le 23 novembre 2023, et par le Directeur Régional des finances publiques de Normandie et du département de Seine-Maritime le 14 décembre 2023.*
***Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 du SIVOS DE L'UNION ;*
***Vu** le CFU 2024 du SIVOS DE L'UNION ;*
***Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;*
***Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;*

***Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU*
***Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif de la Présidente est débattu, le Comité Syndical élit son président. Dans ce cas, la Présidente peut, même si elle n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;*

	***Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement à la Présidente de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;* ***Considérant** que, dans ce cadre, Madame la Présidente a quitté la séance et le Comité Syndical a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné « Monsieur Bruno BOUTEILLER » ;* ***Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :*

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Investissement	*Fonctionnement*	*Total cumulé*
Recettes	*Prévision budgétaire totale*	*346.31*	*161 310.23*	*161 656.54*
	Recettes réalisées	*346.31*	*167 583.81*	*167 930.12*
	Restes à réaliser	*0*	*0*	*0*
Dépenses	*Autorisation budgétaire totale*	*3893.72*	*176 240*	*180 133.72*
	Dépenses réalisées	*469*	*171 455.36*	*171 924.36*
	Restes à réaliser	*0*	*0*	*0*
Différence entre les titres et les mandats	*Solde des réalisations de l'exercice (+/-)*	*-122.69*	*-3 871.55*	*-3 994.24*
Résultats antérieurs reportés	*Résultats antérieurs reportés (+/-)*	*3547.41*	*14 929.77*	*18 477.18*
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	*Excédent/déficit (+/-)*	*3 424.72*	*11 058.22*	*14 482.94*
Différence entre les restes à réaliser	*Restes à réaliser (+/-)*	*0*	*0*	*0*
Résultat cumulé	*Excédent/déficit*	*3 424.72*	*11 058.22*	*14 482.94*

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame la Présidente étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

*- **APPROUVE** le CFU 2024 du SIVOS DE L'UNION*

*- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,*

Brigitte Estrier : Je vous remercie de votre confiance.

2025.02 : Modification du repas cantine **Votants : 12** **Contre : 0**	**Brigitte Estrier :** je vous ai dit tout à l'heure que la commission finance s'était réunie le 26 février ; elle nous soumet une proposition que je vous présente en délibération : passer le repas cantine de 5 composants à 4 composants. Je rappelle que précédemment, lorsque nous avons décidé d'augmenter le repas cantine, nous avions projeté cette possibilité complémentaire pour maintenir l'équilibre du budget sans solliciter davantage les communes ou les parents. Cette mesure est envisagée également pour limiter le gaspillage alimentaire puisque

Abst : 0
Pour : 12

les entrées ou les fromages/laitages ne sont que partiellement consommés.
Les résultats attendus sont une économie d'environ 1800€ à l'année et moins de déchets.
(Repas pour les maternelles passe de 3.07 à 2.91 euros TTC soit -0.16€ x 5142)
(Repas pour les primaires passe de 3.23 à 3.06 euros TTC soit -0.17€ x 5957)
Cette décision devra faire l'objet d'un avenant au marché. Nous souhaitons une mise en place au retour des vacances de printemps soit le 22 avril.
Une communication auprès des parents sera faite si nous adoptons cette résolution.

Quelle est votre position ?

Eric Thieulent : et si nous le faisions qu'à la rentrée de septembre car on sait qu'en cours d'année cela risque d'être la catastrophe alors qu'à la rentrée, ça passerait mieux.
Brigitte Estrier : cette mesure avait déjà été envisagée la dernière fois et si nous souhaitons que cela ait un impact sur 2025 il faut la prendre au plus tôt.
Céline Hauchecorne : ce ne sera pas toujours l'entrée qui sera supprimée ?
Brigitte Estrier : non ça dépend du menu
Céline Hauchecorne : c'est donc API qui décidera de ce qu'il enlève
Brigitte Estrier : en théorie, oui, avec leur diététicienne mais je vais les interroger afin que soit supprimé ce qui n'est pas mangé actuellement. J'espère être entendue. Je vois avec Matthieu Rose les modalités de la mise en œuvre.

D'autres questions, remarques ?
.../...
Si les débats sont clos je vous propose la délibération suivante :

Vu l'acte d'engagement 2023-2024 pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire entre la société API et le SIVOS DE L'UNION dans le cadre du groupement de commandes
Vu le renouvellement de l'acte d'engagement pour l'année 2024-2025
Vu la nécessite de modifier la composition du repas
Madame la Présidente expose la situation et propose de passer de 5 composantes à 4 composantes au 22 avril 2025
Après en avoir délibéré le comité Syndical décide :

- *De modifier la composition des repas de 5 composantes à 4 composantes*
- *D'autoriser Madame la Présidente a signé l'avenant et tous les documents nécessaires à cette modification*

Qui est contre ? personne
Qui s'abstient ? personne
Qui est pour ? unanimité
merci

2025.03 : ouverture de crédits budgétaires

Votants : 12
Contre : 0
Abst : 0
Pour : 12

Brigitte Estrier : Pour faire suite à l'information sur notre capacté d'investissement limitée et surtout pour le permettre d'acheter si nous avons besoin de remplacer un materiel en panne, je vous propose de m'autoriser à anticiper le vote du budget selon les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales c'est-à-dire de m'autoriser à liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent). Le calcul doit se faire par opération et par article.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opérations	*Désignation*	*Articles*	*Désignation*	*RAR 2023*	*Total Budget*	*Réalise*	*report 2025*
11	**ACHAT MOBILIER MATERIEL SCOLAIRE**				**500,00**	**469,00**	**125,00**
		2188	Autres immobilisations corporelles		500,00	469,00	125,00

12	**AMENAGEMENT CANTINE**				**2 893,72**	**0,00**	**723,43**
		2184	Matériel de bureau et mobilier		893,72	0,00	223,43
		2188	Autres immobilisations corporelles		2 000,00	0,00	500,00
13	**SECRETARIAT**				**500,00**	**0,00**	**125,00**
		2183	Matériel informatique		500,00	0,00	125,00
			Total Général	**0,00**	**3 893,72**	**469,00**	**973,43**

En résumé, nous décidons d'ouvrir les crédits suivants avant le vote du budget 2025 :

- Opération n°11 Achat de mobilier et matériel scolaire
  - ✓ Article 2188 = 125 euros
- Opération n°12 Aménagement cantine
  - ✓ Article 2184 = 223.43 euros
  - ✓ Article 2188 = 500 euros
- Opération n°13 Secrétariat
  - ✓ Article 2183 = 125 euros

Avez-vous des questions ?
Céline Hauchecorne : c'est jusqu'à la prochaine réunion ?
Brigitte Estrier : oui jusqu'au vote du budget 2025

Rien d'autre,
.../...
je passe au vote :
Qui est contre ? personne
Qui s'abstient ? personne
Qui est pour ? unanilité

Merci, en espérant ne pas en avoir besoin.

2025.04 : Fiscalisation des participations communales 2025

Votants : 12
Contre : 0
Abst : 0
Pour : 12

Brigitte Estrier : Comme tous les ans, il nous faut décider des modalités de participation que nous souhaitons proposer à la décision des communes parmi lesquelles figure le recours à l'impôt direct conformément à l'article L5212-20 du CGCT.
Je vous propose de ne pas solliciter les produits des taxes directes locales et de continuer à recourir aux contributions des communes selon les modalités inscrites à nos statuts. Les conseils municipaux n'auront donc pas de délibération à prendre dans un délai de 40 jours.
Avez-vous des questions ?
.../...
Donc je soumets au vote du comité syndical la délibération de ne pas recourir à la fiscalisation des participations communales 2025

Qui est contre ? personne
Qui s'abstient ? personne
Qui est pour ? unanimité

Après en avoir discuté, les membres du Comité Syndical décident de ne pas recourir à la fiscalisation des participations communales 2025.
Merci

QUESTIONS DIVERSES : Aucune

La séance est levée à 21h30

- ***signatures***

Brigitte ESTRIER
Présidente du SIVOS DE L'UNION

Cindy MARIE
Secrétaire de Séance